



La marque NF-Conteneurs de collecte sélective

Cinq garanties de niveau européen pour les acheteurs des collectivités, des communautés urbaines et des entreprises

En achetant NF, vous avez la certitude :

✓ De conteneurs dont les performances sont complètement et objectivement validées :

Le LNE, organisme indépendant qui délivre la marque NF, a contrôlé systématiquement leur conformité à la norme européenne en vigueur, et vous dispense de faire vous-même les essais.

✓ De conteneurs répondant à l'ensemble des fonctionnalités attendues :

- Volumes adaptés aux fréquences et aux lieux de collecte.
- Conteneurs adaptés aux déchets : papier, verre, emballages, déchets putrescibles, bouteilles et flacons en plastique, fer blanc et métaux.

✓ De conteneurs dont la technologie est au dernier état de l'art :

Les fabricants titulaires de la marque intègrent les dernières avancées techniques ou mettent au point des conceptions innovantes : par exemple, respect d'un niveau sonore autorisé (91 dBA) émis par la chute du verre pour les conteneurs insonorisés.

✓ D'un juste prix :

En achetant des conteneurs de collecte sélective bénéficiant de la marque NF, vous connaissez exactement les caractéristiques des conteneurs que vous utilisez, et vous pouvez comparer les prix sur une base objective. Le surcoût par rapport à un produit non NF est largement compensé par les performances garanties.



✓ De la constance de la qualité des produits fournis :

Le système de management de la qualité (ISO 9001) mis en place par votre fournisseur et contrôlé régulièrement par le LNE, ainsi que les essais réalisés annuellement sur ses produits, vous garantissent un réapprovisionnement de produits de qualité identique.

La presse en parle

DES CONTENEURS DE COLLECTE SÉLECTIVE CERTIFIÉS NF

Le laboratoire national d'essais (établissement public à caractère industriel et commercial) lance une marque NF-Conteneurs de collecte sélective en concertation avec des fabricants de conteneurs (Citec, Ecovert, Plastic-Omnium-systèmes-urbains, la ville de Paris et l'Ademe). Le laboratoire a rédigé un cahier des charges permettant de certifier les performances des conteneurs de collecte sélective. Celles-ci concernent la stabilité, la résistance aux impacts intérieurs et extérieurs, la résistance aux chutes, l'efficacité des dispositifs de vidange et de fermeture, celle du dispositif de levage, la résistance au vieillissement UV et le niveau de bruit inférieur à 91 dB. Ce cahier des charges prend en compte les

spécifications de la future norme européenne EN 13 071.

Cette marque NF concerne tous les conteneurs destinés à la collecte du verre, du papier, des déchets putrescibles, de bouteilles et de flacons plastiques, fer blanc et métaux, de capacité de 1,5 m³ à 5 m³. La marque est délivrée sur la base de résultats d'essais obtenus sur une gamme complète de produits et après audit du système qualité du fabricant. Les conteneurs certifiés NF apparaîtront dans les rues dès le début de l'année 2002.

Laboratoire national d'essais, Bernard Picque, chargé des essais, tél. : 01 30 69 10 54.

- *Environnement Local* - Juillet 2001
- *Le courrier de l'environnement* - Août 2001
- *Journal des Communes* - Septembre 2001
- *En mains propres* - Juillet/Août 2001
- *Recyclage-Récupération* - Août 2001

Rappel des textes applicables

La sécurité des conteneurs d'apport volontaire de déchets est contrôlée en référence à la norme :

■ NF EN 13071

Conteneurs de collecte sélective des déchets - Conteneurs de surface mécaniquement levés de capacités comprises entre 80 l et 5 000 l pour collecte des déchets.

Pour la collecte du verre, le bruit émis est contrôlé en référence à la :

■ Directive 2000/14/CE et son arrêté d'application du 18 mars 2002 relatif aux émissions sonores dans l'environnement des matériels destinés à l'extérieur des bâtiments.

Les listes concernant les produits admis à la marque NF sont régulièrement mises à jour. Elles peuvent être obtenues gratuitement sur demande du LNE, tél. : 01 40 43 38 61 ou être consultées sur le site internet : www.lne.fr.

Les essais visent à garantir une **efficacité optimale pour l'utilisation envisagée** :

✓ Résistance aux chocs :

- provoqués par la chute d'objets jetés à l'intérieur du conteneur,
- provoqués sur les parois et les angles du conteneur par les manutentions.

✓ Endurance et résistance :

- de levage à des charges trois fois supérieures à la charge utile,
- de remises brutales du conteneur au sol,
- des systèmes de verrouillage et vidage.

✓ Stabilité du conteneur sur un plan incliné à vide et en charge.

✓ Résistance aux agents atmosphériques :

- tenue à la corrosion des pièces métalliques,
- résistance et tenue aux intempéries (pluie et UV).

✓ Émission de bruit contrôlée pour les conteneurs à verre insonorisé.

Acheteurs des collectivités, des communautés urbaines, n'hésitez pas à vous renseigner sur les autres applications de la marque NF : NF-Conteneurs roulants à déchets, NF-Sacs en matières plastiques pour la collecte et la précollecte des déchets, NF-Environnement Sacs poubelle.



Qu'est-ce que la marque NF ?

La marque NF est le premier système français de certification de produits. Elle bénéficie de 80 % de notoriété en France et certifie la conformité aux normes européennes. Propriété de l'AFNOR*, la marque NF est attribuée par le LNE en qualité d'organisme mandaté par AFNOR Certification pour plus de 50 applications.

* AFNOR - 11, avenue Francis de Pressensé - 93571 Saint-Denis la Plaine Cedex
Tél. : 01 41 62 76 60 - Fax : 01 49 17 91 91

Contact : Sophie JACQUET
LNE - Division Certification Plurisectorielle
1, rue Gaston Boissier - 75724 Paris cedex 15
Téléphone : 01 40 43 38 70 - Télécopie : 01 40 43 37 37
E-mail : sophie.jacquet@lne.fr
Internet : <http://www.lne.fr>